



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

Joint meetings

PM 70/20

PJ 141/20

SC 101/20

24 septembre 2020

Original : anglais

F

Rapport de la réunion commune des comités tenue le 8 septembre 2020

Point 1 :	Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 :	Rapport des réunions précédentes des comités.....	2
Point 3 :	Questions prioritaires	2
Point 4 :	Questions diverses	7
Point 5 :	Date des prochaines réunions	8

1. Compte tenu des contraintes de temps dues à la tenue en ligne des réunions de l'OIC à la suite du déclenchement de la pandémie de covid-19, les réunions du **Comité de promotion et de développement des marchés, du Comité des projets et du Comité des statistiques** se sont tenues conjointement en une seule session présidée par le Directeur exécutif le 8 septembre 2020.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire figurant dans les documents [PM-68/20](#), [PJ-139/20](#) et [SC-98/20](#) respectivement.

Point 2 : Rapports des réunions précédentes des comités

3. Le Comité a approuvé les rapports ci-après des réunions précédentes des comités :

Point 2.1 : Rapport de la réunion intersessions du Comité de promotion et de développement des marchés du 5 février 2020 [PM-67/20](#)

Point 2.2 : Rapport de la réunion du Comité des projets du 25 septembre 2019 [PJ-138/19](#)

Point 2.3 : Rapport de la réunion du Comité des statistiques du 25 septembre 2019 [SC-97/19](#)

Point 3 : Questions prioritaires

Point 3.1 : Cahier des charges pour l'élaboration de la boîte à outils pour le développement du marché du café – Comité de promotion et de développement des marchés [PM-69/20](#)

4. La Statisticienne de l'OIC, Secrétaire du Comité, a fait rapport sur le cahier des charges proposé (document [PM-69/20](#)), pour l'élaboration d'une boîte à outils pour le développement du marché du café. Cette boîte à outils doit faire fond sur les enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre du *Guide séquentiel de l'OIC pour la promotion de la consommation de café dans les pays producteurs*. Le Comité a été informé de la portée des travaux, des résultats escomptés, des exigences de soumission et des critères d'évaluation tels que décrits dans le cahier des charges proposé. La boîte à outils se concentrera sur les thèmes clés identifiés par le Secrétariat dans le cadre d'une enquête menée auprès des Membres en juillet-septembre 2019 ainsi que lors des précédentes réunions du Comité de promotion et de développement des marchés. Pour

préparer la boîte à outils, le consultant ou l'équipe de consultants devra travailler dans le cadre de ces thèmes et devra également s'entretenir avec les principales parties prenantes, notamment les gouvernements, le secteur privé, les organisations intergouvernementales et les ONG internationales.

5. Un délégué s'est enquis du financement du projet et a souligné la nécessité d'un processus transparent de sélection des candidats. La Statisticienne a noté que l'Organisation rechercherait des fonds extrabudgétaires pour financer le projet au cours de l'année caféière 2020/21. Le Directeur exécutif a souligné que le poste de consultant serait ouvert à tous et que les candidats seraient évalués sur la base des critères définis dans le cahier des charges. En ce qui concerne le financement, le coût du projet devrait être partagé avec le Groupe de travail public-privé sur le café et d'autres partenaires de l'OIC. Le Chef des opérations a précisé que le projet avait été identifié comme l'un des "résultats rapides" possibles du Groupe de travail et a appelé les Membres à apporter leur soutien sous forme de contributions volontaires pour entreprendre le projet. D'autres délégués ont souligné l'impact positif du Guide séquentiel et l'importance du projet pour le secteur du café dans les pays producteurs. Ils ont exprimé leur intérêt à travailler ensemble pour mettre en œuvre les enseignements de la boîte à outils et ont appelé les donateurs à investir dans le projet.

6. Le Comité a approuvé le cahier des charges.

Point 3.2 : Renforcer la résilience post-covid-19 du secteur [PJ-140/20](#) africain du café aux perturbations du marché et des systèmes alimentaires et nutritionnels, ainsi qu'à la sécurité des revenus – *Comité des projets*

7. L'Économiste en chef, Secrétaire du Comité, a présenté le document [PJ-140/20](#) dans lequel figure une nouvelle proposition de projet intitulée "Renforcer la résilience post-covid-19 du secteur africain du café aux perturbations du marché et des systèmes alimentaires et nutritionnels, ainsi qu'à la sécurité des revenus", préparée par l'Organisation interafricaine du Café, en collaboration avec le Secrétariat de l'OIC et CAB International. La proposition vise à mettre en place des systèmes et des pratiques agricoles qui assureront une intensification durable des systèmes de culture du café des petits exploitants de manière à garantir la sécurité de leurs revenus sans les chocs des prix sur les marchés internationaux et toute perturbation future, à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des systèmes de culture du café des petits exploitants et à

promouvoir la création d'emplois au-delà de l'agriculture, tant dans les centres ruraux qu'urbains. Les pays participants, qui ont répondu à l'appel de l'OIAC, sont le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Rwanda, la Sierra Leone, le Togo et l'Ouganda.

8. Le coût total du projet a été estimé à 12 millions d'euros sur 3 ans. En tant qu'intervention d'urgence visant à atténuer l'impact de la covid-19, il est prévu que ce coût soit financé au moyen de subventions des partenaires de développement (9,6 millions d'euros) et de la contribution de contrepartie des pays bénéficiaires (2,4 millions d'euros). À moyen et long terme, la résilience créée devait permettre aux opérateurs de solliciter des emprunts et d'améliorer leur capacité à consolider leurs investissements, créant ainsi des possibilités pour les banques. La proposition, appuyée par la Commission de l'Union Africaine, a été soumise à la Commission Européenne pour un financement sous forme de subvention. En plus de sa contribution à la définition du concept, le Secrétariat de l'OIC devrait aider les pays africains en surveillant et en évaluant le projet, ainsi qu'en aidant à réunir les fonds nécessaires.

9. Le Comité a noté l'importance de la proposition en tant que contribution pertinente visant à atténuer l'impact de la pandémie en cours. D'autres pays africains, à savoir le Burundi et la République démocratique du Congo, ont demandé à être inclus dans le projet. Le Comité a également demandé que des propositions similaires soient élaborées pour les pays Membres de l'OIC d'autres régions, à savoir l'Amérique latine et l'Asie & l'Océanie, car ils ont également été touchés par la pandémie. Le Directeur exécutif a pris note de cette recommandation.

10. Le Comité a approuvé la proposition et a recommandé son approbation par le Conseil.

Point 3.3 : Indicateur de conformité – *Comité des statistiques*

11. La Chef de la Section des statistiques, Secrétaire du Comité, a présenté le document [SC-99/20](#), deuxième rapport sur le respect par les Membres du Règlement sur les Statistiques faisant appel au nouveau cadre d'indicateurs présenté dans le document [SC-87/18](#) lors de la 15^e réunion du Comité des statistiques. Dans son évaluation de la conformité des Membres pour l'année caféière 2018/19, le Secrétariat a pris en compte toutes les informations reçues jusqu'au 31 juillet 2020. La Chef de la Section des statistiques a noté que les indicateurs de conformité permettent non seulement aux Membres de vérifier rapidement leur respect du règlement mais aussi de souligner les

forces et les faiblesses des statistiques de l'OIC. En outre, le Secrétariat a également examiné les informations publiées en ligne sur les sites Web officiels des gouvernements, comme ceux des bureaux nationaux de statistiques ou des ministères de l'agriculture.

12. La Chef de la Section des statistiques a indiqué que la note globale des Membres exportateurs a augmenté de 2 points pour atteindre 19 sur 100, en partie grâce aux efforts du Secrétariat pour trouver et collecter des statistiques sur les sites Web officiels des gouvernements ainsi qu'au fait que certains Membres ont soumis davantage de rapports. Cependant, la note globale reste faible, puisque 16 Membres exportateurs n'ont pas soumis de rapports pour la période considérée et que le volume de rapports continue à poser problème.

13. En ce qui concerne la conformité des Membres importateurs, la Chef de la Section des statistiques a déclaré que la note totale des Membres importateurs était de 61 sur 100 pour l'année caféière 2018/19. Bien que tous les Membres importateurs aient soumis des rapports au cours de la période considérée, les données sur les torréfactions et les réserves ont été moins fréquemment communiquées.

14. L'Ambassadeur Subedi (Népal), Président du Comité des statistiques, a fait part de ses commentaires sur le travail du Comité des statistiques et a informé les Membres que ce serait sa dernière réunion. Les Membres de l'OIC et le Directeur exécutif lui ont exprimé leur profonde gratitude pour le travail qu'il a accompli pendant son mandat à l'OIC et lui ont souhaité le meilleur des succès dans ses entreprises futures.

15. Le délégué du Pérou a déclaré qu'il était favorable au maintien des facteurs de conversion actuels pour les types de café énumérés aux alinéas d), e), f) et g) de l'article 2 de l'Accord international de 2007 sur le Café.

16. Le délégué de l'Indonésie a noté que l'indicateur de conformité était utilisé comme un indicateur de performance clé par le Secrétariat pour soutenir le Programme des activités et que l'engagement des Membres à se conformer à la soumission de données statistiques selon le Règlement était essentiel pour que l'OIC puisse fournir des données de classe mondiale et améliorer la transparence du marché. Il a également noté que la collecte de données statistiques demeurait un défi pour les Membres, en particulier lorsqu'il existe des divergences entre les différentes sources nationales de données et, pour résoudre ces problèmes, il a demandé au Secrétariat d'aider les Membres à élaborer des méthodes de collecte et de communication des données ainsi qu'à renforcer les capacités par le biais d'ateliers.

17. Le délégué de l'Ouganda a fait part de son inquiétude concernant les prix bord-champ, notamment lorsqu'ils sont comparés au prix de vente d'une tasse de café. Le délégué a exprimé son intérêt à voir des statistiques sur ce qui constitue un bon prix bord-champ, notant que cela serait en accord avec le projet de résilience pour la valeur ajoutée qui a été présenté plus tôt. Il a déclaré que l'Ouganda était l'un des plus grands producteurs de café en Afrique, mais que les planteurs recevaient une faible rémunération pour leur dur labeur alors que les importations augmentaient. Il a suggéré que cette question soit débattue afin de développer un cadre politique qui profiterait à tous les acteurs de la chaîne de valeur mondiale, du producteur au consommateur.

18. Le Comité a pris note du rapport.

Point 3.4 : Mise à niveau de la nouvelle base de données statistiques – Comité des statistiques

19. La Chef de la Section des statistiques a présenté un rapport sur la mise à niveau de la base de données statistiques de l'OIC. En utilisant les procédures de passation de marchés applicables dans un environnement multilatéral, le Secrétariat a sélectionné Paramarsh Informatics Pvt. Ltd. basé en Inde, comme consultant pour la mise à niveau de la base de données et de l'application de l'OIC. Elle a indiqué qu'une grande partie de la base de données en ligne avait été développée et faisait actuellement l'objet de tests d'acceptation par les utilisateurs. L'application de la base de données devrait être en ligne et ouverte au public d'ici la fin de l'année. La mise à niveau de la base de données répond à des préoccupations de sécurité. L'application de la base de données sera désormais hébergée en ligne, ce qui permettra aux Membres et aux abonnés d'accéder plus facilement et rapidement aux données dont ils ont besoin. En outre, cela permettra à l'OIC d'augmenter ses honoraires pour les services d'abonnement et les rapports de données ad hoc.

20. Le Directeur exécutif a noté que la mise à niveau de la base de données statistiques était une partie importante du travail de la Section des statistiques qui permettrait d'ajuster les honoraires au titre des produits de données afin d'augmenter les revenus de l'OIC, et la base de données mise à niveau est également l'un des produits clés du Programme des activités.

21. Le Comité a pris note de la présentation.

Point 3.5 : Nouveaux prix indicatifs quotidiens – Comité des statistiques

22. La Chef de la Section des statistiques a informé les Membres que les agents actuels qui fournissent les données pour le prix indicatif de l'OIC ont déclaré qu'ils ne seraient plus en mesure de les fournir dans un avenir proche. Elle a indiqué que le Secrétariat étudiait les possibilités d'obtenir des données sur les prix directement auprès des négociants, ce qui permettrait de réduire les coûts d'obtention de ces données. Il a été souligné qu'il s'agissait d'un ensemble de données unique qui était largement utilisé, y compris par d'autres organisations internationales telles que la Banque mondiale. Une fois le nouveau processus finalisé, le Règlement sur les statistiques : Prix indicatifs ([ICC-105-17](#)) sera révisé pour prendre en compte les nouvelles procédures et devra être approuvé par les Membres.

23. Le Comité a pris note du rapport.

Point 3.6 : Proposition de la Colombie visant à modifier le Règlement sur les statistiques – Certificats d'origine – Comité des statistiques

24. La Chef de la Section des statistiques a noté qu'une communication avait été reçue de la Colombie concernant quatre propositions de changements au Règlement sur les Statistiques - Certificats d'origine ([ICC-102-9 Rev. 1](#)). La première proposition consistait à ajouter "ou le service de certification" à la définition de la date d'exportation, ce qui permettrait d'aligner la définition sur les modifications précédentes qui autorisent que les douanes soit le service de certification qui appose son cachet et signe le certificat d'origine officiel. La deuxième proposition consistait à ajouter un nouveau paragraphe à la règle 2, Normes des certificats d'origine, qui permettrait la délivrance de certificats d'origine sous forme électronique/numérique. La troisième proposition concernait la case 2 du certificat d'origine, où l'adresse de notification soit être donnée, et permettrait de saisir le type du document de transport dans les cas où l'adresse de notification est inconnue. La dernière proposition consistait à modifier la case 9 du certificat d'origine pour ne plus demander le nom et le numéro de code du navire transporteur à bord duquel le café devait être expédié, mais le type de transport utilisé pour expédier le café.

25. En passant en revue le Règlement, le Secrétariat a noté que la définition du café biologique figurant au paragraphe 15 de l'annexe II-A, Directives générales sur la manière de remplir les certificats d'origine de l'OIC, devait être mise à jour pour tenir compte de la définition actuelle utilisée dans les spécifications du Guide ISO 65 - Exigences générales relatives aux organismes procédant à la certification de produits, qui a été révisé pour devenir la norme ISO/IEC 17065:2012. La Chef de la Section des

statistiques a indiqué que rien n'empêchait la base de données statistiques de l'OIC d'apporter ces changements et que, dans certains cas, cela simplifierait le processus pour les Membres et le Secrétariat.

26. Le Directeur exécutif a remercié la Colombie d'avoir soumis ces propositions, qui permettront de rationaliser le processus des certificats d'origine. Il a noté qu'il était important que les Membres utilisent le système de certificat d'origine car il s'agit d'une riche source d'information pour les Membres qui n'est pas facilement disponible dans les statistiques douanières.

27. Le Comité a recommandé les modifications proposées au Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine, figurant le document [SC-100/20](#), pour approbation par le Conseil.

28. Le Comité a pris note du rapport d'avancement.

Point 4 : Questions diverses

29. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 5 : Date des prochaines réunions

30. Les prochaines réunions du Comité de promotion et de développement des marchés, du Comité des statistiques et du Comité des projets auront lieu pendant la 128^e session du Conseil.